

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE WELLIN

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLÈGE COMMUNAL DE CETTE
COMMUNE, A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Présents :

M. Benoît CLOSSON, Bourgmestre - Président;
M. Thierry DENONCIN, Mme Annick MAHIN, Mme Nadine GODET, Échevins;
Mme Thérèse MAHY, Présidente du CPAS;
Mme Charlotte LEONARD, Directrice Générale.

Réf. col/ 20240627-40

975.23 - DECLARATION CL3- DÉPÔT GAZ ENTERRÉ D'UNE
CONTENANCE DE 3000L - [REDACTED] - RUE DE LIBIN, 75 À 6922
HALMA- RECEVABILITE.

Le Collège Communal,

Vu la déclaration classe 3 (Réf. 306/24/DC3) introduite par la [REDACTED]
[REDACTED] dont le siège social se
situe [REDACTED] portant sur l'introduction d'une
déclaration classe 3 relative à la mise en conformité d'un dépôt de gaz enterré,
d'une capacité de 3000 litres, pour le bien sis Rue de Libin, 75 à 6922
HALMA/NEUPONT, parcelle cadastrée section B - 1342M ;

Vu le document annexé à la déclaration ;

DECIDE que la déclaration concernant l'établissement suivant est **recevable**.

Etablissement : Dépôt de gaz enterré d'une capacité de 3000 litres.

Rubrique 63.12.07.01 : Dépôts de gaz butane et/ou propane et leurs mélanges
comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100
kPa ou 1 bar
en réservoirs fixes non réfrigérés, lorsque le volume total des réservoirs est
inférieur ou égal à 3 000 l pour les réservoirs aériens et à 5 000 l pour les
réservoirs enterrés



Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.
Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

Grand-Place 1
6920 Wellin

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

Wellin

Référence de la déclaration à la commune

306/24/DC3

Date de l'accusé de réception de la déclaration

07/06/2024

Date de recevabilité de la déclaration

27/06/2024

ENREGISTRÉE



Soumis le : 07/06/2024 11:59 - 598277-190063

de : Antargaz (salessupport.be@antargaz.com)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

en réservoirs fixes non réfrigérés, lorsque le volume total des réservoirs est inférieur ou égal à 3 000 l pour les réservoirs aériens et à 5 000 l pour les réservoirs enterrés

Conditions intégrales

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr013.htm>

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

3.2. Description

Veuillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

Réservoir de propane enterré d'une capacité en eau de 3000 Litres

3.3. Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

☐ Oui☒ Non

Rue

RUE DE LIBIN

Numéro

75

Boîte

Code postal Localité

6922

WELLIN (Halma)

3.3.1. Situation

RUE DE LIBIN 75 6922 WELLIN (Halma)

3.3.1.1. Parcelle n°1

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

84075

Wellin

INS (Division)

Division

84025

WELLIN 3 DIV/HALMA/

Section

B

Numéro

1 3 4 2

Lettre

00

Exposant

M

/ Diviseur

000

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

Soumis le : 07/06/2024 11:59 - 598277-190063

de : Antargaz (salessupport.be@antargaz.com)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- ☒ Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)



Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- ☐ Pièce 1
☐ Pièce 2
☐ Pièce 3
☐ Pièce 4
☐ Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

1

Vous pouvez également demander un accès à votre déclaration auprès du Département des Permis et Autorisations (DPA) à l'adresse électronique : rgpe.declarations.dpa.dgame@spw.wallonie.be ou via le formulaire (<http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958>), vous pouvez avoir accès à vos données qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données (dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (www.wallonie.be). Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.

Service public de Wallonie

*Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,
des Ressources naturelles et de l'Environnement*

Département des permis et des autorisations

Direction des autorisations

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Jambes

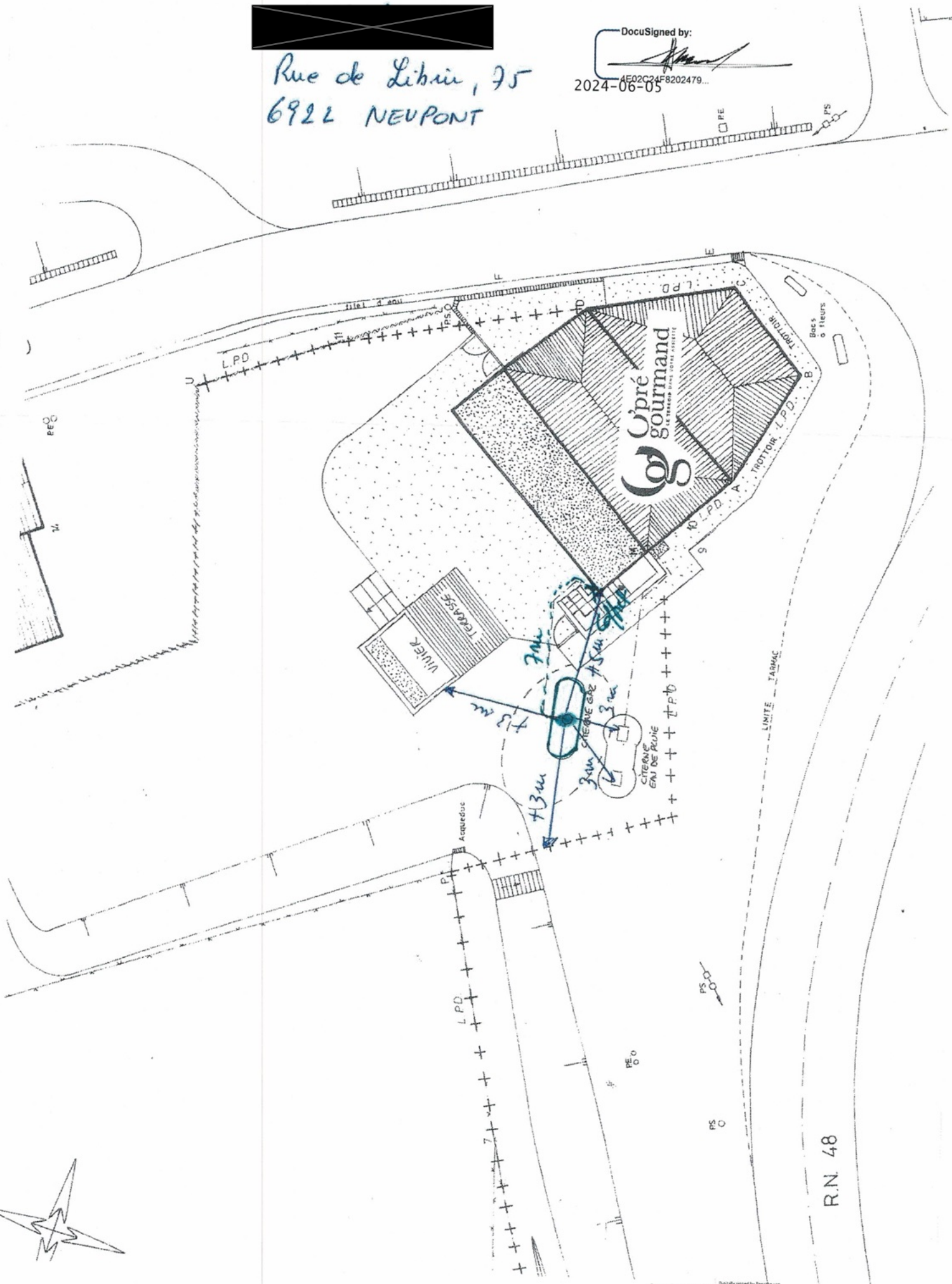
*le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la
rubrique formulaire en ligne*



Rue de Librin, 75
6922 NEUPONT

DocuSigned by:

2024-06-05
AE02C24F8202479...



R.N. 48

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE WELLIN

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLÈGE COMMUNAL DE CETTE
COMMUNE, A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

SEANCE DU 12 AOÛT 2021

Présents :

M. Benoît CLOSSON, Bourgmestre - Président;
M. Thierry DENONCIN, Mme Annick MAHIN, Mme Nadine GODET, Échevins;
Mme Thérèse MAHY, Présidente du CPAS;
Mme Katty ROBILLARD, Directrice Générale f.f..

Réf. col/ 20210812-39

975.23 - DECLARATION CL3- RÉSERVOIR DE GAZ PROPANE
ENTERRÉ DE 3000L – RUE DE LIBIN 75 À 6922 HALMA –
- RECEVABILITE.

Le Collège Communal,

Vu la déclaration classe 3 (Réf. 208/2021/DC3 – 993738-964683) introduite par la société [REDACTED] dont le siège social se situe [REDACTED] portant sur l'introduction d'une déclaration classe 3 relative à la déclaration d'un réservoir de gaz propane enterré d'une capacité de 3000L, pour le bien sis Rue de Libin 75, à 6922 Wellin (Halma), parcelle cadastrée section B, n° 1342 M ;

Vu le document annexé à la déclaration ;

DECIDE que la déclaration concernant l'établissement suivant est **recevable**.

Etablissement : Réservoir de gaz enterré d'une capacité de 3000 litres.

Rubrique 63.12.07.01 : Dépôts de gaz et/ou propane et leurs mélanges comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100 kPa ou 1 bar en réservoirs fixes non réfrigérés, lorsque le volume total des réservoirs est inférieur ou égal à 3.000 l pour les réservoirs aériens et à 5.000 l pour les réservoirs enterrés.

Le demandeur est autorisé à exploiter l'établissement décrit ci-dessus moyennant le respect des conditions intégrales jointes en annexe.

DECIDE de transmettre un exemplaire de la déclaration à Monsieur le Fonctionnaire Délégué et à Monsieur le Fonctionnaire Technique.



Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.

Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

Grand-Place 1
6920 Wellin

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

WELLIN

Référence de la déclaration à la commune

208/2021/DC3

Date de l'accusé de réception de la déclaration

01/07/2021

Date de recevabilité de la déclaration

12/08/2021

ENREGISTRÉE

12/08/21



1. Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

☒ Oui

Numéro d'entreprise

☐ Non

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants.

Vous êtes :

☐ une personne physique

☒ une personne morale

Dénomination du demandeur

Forme juridique

Adresse du siège social :

Rue

Numéro

Boîte

Pays

BELGIQUE

Courriel

Site web

Personne de contact pour le suivi de dossier :

☒ M.

Nom

Prénom

☐ Mme

Fonction

PERSONNE DE CONTACT

Téléphone

Téléphone

Courriel

2. Objet de la demande

S'agit-il de

☒ Mise en activité d'un nouvel établissement

☐ Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées

☐ Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration

☐ Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...)

☐ Extension ou transformation d'un établissement ancien

☐ Déménagement de l'établissement

3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

3.1. Rubriques

Numéro de rubrique

63.12.07.01

Libellé de rubrique

Dépôts de gaz butane et/ou propane et leurs mélanges comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100 kPa ou 1 bar

Soumis le : 01/07/2021 15:40 - 993738-964683

de : Antargaz (salessupport.be@antargaz.com)

à : Serv. Reception RGPE DPA Decl3 (rpa.declarations.dpa.dg@sew.wallonie.be)

en réservoirs fixes non réfrigérés, lorsque le volume total des réservoirs est inférieur ou égal à 3 000 l pour les réservoirs aériens et à 5 000 l pour les réservoirs enterrés

Conditions intégrales

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr013.htm>

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

3.2. Description

Veillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

Réservoir de gaz propane enterré d'une capacité en eau de 3000L

3.3. Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

☐ Oui

☒ Non

Rue

RUE DE LIBIN

Numéro

75

Boîte

Code postal

6922

Localité

WELLIN (Halma)

3.3.1. Situation

RUE DE LIBIN 75 6922 WELLIN (Halma)

3.3.1.1. Parcelle n°1

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

84075

WELLIN

INS (Division)

Division

84025

WELLIN 3 DIV/HALMA/

Section

B

Numéro

1 3 4 2

Lettre

00

Exposant

M

/ Diviseur

000

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division)	Division			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur

3.3.1.3. Parcelle n°3

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division)	Division			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur

3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Espaces verts | # | Agricole

Destination au Schéma d'Orientation Local

Sans objet

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

S a n s o b j e t

N° de lot

Sans objet

3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

Référence du site

BE34026

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

UG_02 | # | UG_11 | # | UG_05 | # | UG_07 | # | UG_11 | # | UG_01 | # | UG_10 | # | UG_Temp_03 | # | UG_02 | # | UG_01 | # | UG_08

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- ☒ Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)
Wirtim's Invest - plan.pdf

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- ☐ Pièce 1
☐ Pièce 2
☐ Pièce 3
☐ Pièce 4
☐ Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

1

5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr013.htm>

Informations sur les rubriques :

63.12.07.01

☒ Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

☐ Oui

☒ Non

Signature du déclarant

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.

Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,

des Ressources naturelles et de l'Environnement

Département des permis et des autorisations

Direction des autorisations

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Jambes

le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la rubrique formulaire en ligne

¹ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

☐ moins de 30 ans

☐ 30-60 ans

☐ plus de 60 ans

Vous êtes :

☐ un citoyen

☐ une entreprise

☐ un tiers (intermédiaire tel
qu'architecte, avocat, comptable, ...)

☐ un pouvoir local

☐ une association du non marchand

☐ une administration

☐ autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

☐ raisonnable

☐ trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

☐ clair et simple à remplir

☐ peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

☐ réclamer moins de pièces justificatives

☐ changer l'ordre des questions

☐ faire des phrases plus simples

☐ améliorer l'aspect visuel

☐ permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement

☐ améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)

☐ faciliter la sauvegarde du formulaire

☐ rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)

☐ autre

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

☐ Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».

☐ Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné

☐ Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

☐ oui

☒ non

MERCI pour votre participation !



**COFFRET S300 DOUBLE DETENTE
DOUBLE COMPTAGE G4
2 X 6 m3/h**

N° Doc.

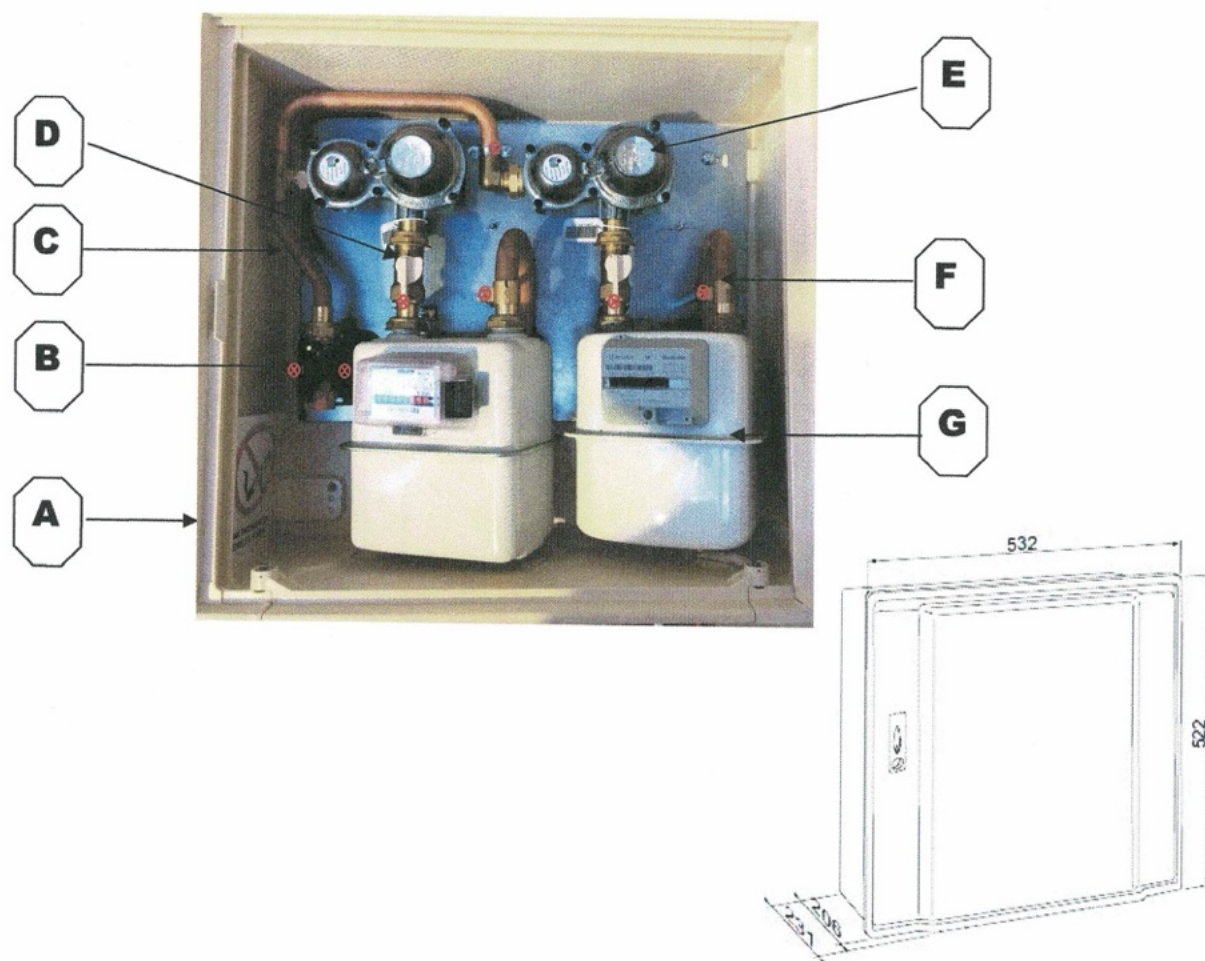
7265

Mise à jour le

23-09-16

Indice

A



A	1	Coffret S300 SMC polyester armé fibres de verre IP43 et IK10
B	1	Robinet 1/4 tour manivelle DN15 type E NF ROB-GAZ NF EN331
C	1	Nourrice 2 détendeurs FJSC15—2 X MJSC15
D	2	Robinet compteur type DS cal. 20 NF ROB-GAZ NF EN331
E	2	Détendeur B6N37 mbar EN16129
F	2	Crosse de sortie Cu22
G	2	Compteur BP à membrane type G4

 Option sur demande

 Point de fixation

